



## Guide pour la réception d'installations de stockage d'hydrocarbure (citernes) principaux points de contrôle (résumé des règles de la technique reconnues).

### Petit(s) réservoir(s) type "ménage" en plastique ou en acier sans remplissage fixe

#### Un ou plusieurs petits réservoirs placés dans un ou des bassin(s) individuel(s)

##### Principes

---

- Les bassins de rétention doivent avoir une capacité de 100 % (détection facile des fuites et rétention totale).
- L'espace libre entre les bassins de rétention (accès aux livreurs) et le mur du local, doit être d'au moins 50 cm; si les réservoirs ne peuvent pas être extraits du local, un espace de 50 cm sera prévu sur un côté adjacent et 15 cm sur les 2 autres côtés.
- Les bassins de rétention en acier doivent être munis de socles de 2 cm de hauteur au moins.
- L'espace libre entre le dessus des réservoirs et le plafond du local doit être de 50 cm au moins.
- Les bassins de rétentions doivent reposer sur des fondations maçonnées et stables résistant au tassement et au gel.
- Les réservoirs montés en batterie seront séparés hydrauliquement (en général par une vanne à voies multiples).

#### Plusieurs petits réservoirs placés dans un bassin unique

##### Principes

---

##### Bassin en acier ou en matière synthétique

- Les bacs de rétention doivent reposer sur des fondations maçonnées et stables résistant au tassement et au gel, le bac en acier doit être surélevé par des socles en acier d'au moins 10 cm de hauteur de manière à permettre la visualisation de la face inférieure du bac. (détection facile des fuites et rétention totale).
- Les bassins en matière synthétique construits par éléments, doivent être testés hydrauliquement. Le procès-verbal d'essai sera transmis au propriétaire et à l'autorité de contrôle.
- L'espace frontal avant à l'intérieur du bac sera d'au moins 50 cm; si les réservoirs ne peuvent pas être extraits du bassin un espace de 50 cm sera prévu sur un côté adjacent.
- L'espace libre entre le dessus des réservoirs et le plafond du local doit être de 50 cm au moins.
- Les petits réservoirs placés côte à côte (maximum 5) et reliés en batterie, doivent être fixés ensemble conformément aux instructions de montage du fabricant.

##### Bassin en béton armé

- Lors de nouvelles constructions, les bassins doivent être en béton armé (détection facile des fuites et rétention totale).
- L'ouvrage de protection doit être pourvu d'un revêtement étanche, un procès-verbal d'application doit être fourni au propriétaire et à l'autorité de contrôle.
- L'espace frontal avant à l'intérieur du bac sera d'au moins 50 cm; si les réservoirs ne peuvent pas être extraits du bassin un espace de 50 cm sera prévu sur un côté adjacent.
- Les autres espaces seront de 15 cm au moins.
- L'espace libre entre le dessus des réservoirs et le plafond du local doit être de 50 cm au moins.
- Les petits réservoirs placés côte à côte (maximum 5) et reliés en batterie, doivent être fixés ensemble conformément aux instructions de montage du fabricant.

##### Conduites

- Chaque conduite transportant le liquide sera placée dans un tube ou gaine étanche. Cette exigence s'applique : lorsqu'une ou des conduites sont en pression, passe à travers des murs et lorsque le sol des locaux traversés est en terre battue, ou possède un écoulement, ou encore lorsque les accès aux locaux ne sont pas munis d'un seuil de sécurité.
- Les conduites dont un tronçon est installé en dessous du niveau maximum de remplissage des réservoirs doivent être assurées contre le siphonnage (par exemple par une vanne à dépression ou électromagnétique placée dans le local du (des) réservoir(s)).
- Une vanne électromagnétique sera placée si la conduite présente une différence de niveau de plus de 3 mètres entre le point le plus élevé et le point le plus bas.

##### Cas particuliers:

- Les réservoirs installés dans un garage (capacité maximum de 2000 litres), doivent être protégés des chocs à l'aide d'un ouvrage adéquat (murs en maçonnerie ou barrière métallique).
- Les réservoirs en matière synthétique installés dans les chaufferies, (capacité maximum 4'000 litres) doivent être séparés de la chaudière ou du brûleur par une distance de 0.60 mètre au (voir directives ECA pour le stockage de liquides combustibles dans les chaufferies).



## Service des eaux, sols et assainissement

# Réservoir de moyenne grandeur Réservoir en acier, prismatique ou cylindrique

## Principes

### Réservoir à l'intérieur de l'immeuble

- Les réservoirs d'un volume utile inférieur à 10'000 litres doivent être accessibles à l'intérieur de l'ouvrage de protection sur deux côtés adjacents de 50 cm au moins et de 15 cm. sur les deux autres côtés.
- Les réservoirs d'un volume utile supérieurs 10'000 litres seront accessibles à l'intérieur de l'ouvrage de protection sur tous les côtés par un couloir de contrôle de 50 cm.
- Lors de nouvelles constructions, les bassins maçonnés doivent être en béton armé (détection facile des fuites et rétention totale).
- L'ouvrage de protection doit être pourvu d'un revêtement étanche; un procès-verbal d'application doit être fourni au propriétaire et à l'autorité de contrôle.
- Le réservoir doit être équipé d'une jauge règle.
- L'accès à la jauge règle doit être aisé, par la pose d'échelons fixes ou échelle, voir d'un podium. (dans tous les cas lorsque le réservoir a plus de 1,60 mètre de hauteur.)
- Le réservoir doit être équipé d'une sonde limiteur de remplissage.
- Le réservoir doit être équipé d'un système de trop-plein permettant, en cas de débordement, au liquide de s'écouler dans le bassin de rétention.
- La conduite compensatrice de pression doit déboucher de manière générale à 2,50 mètres du sol.

### Réservoir enterré

- Seuls les réservoirs à double paroi avec surveillance de l'espace de contrôle par un système de détection des fuites sont autorisés.
- Le réservoir doit être équipé d'une jauge règle.
- Le réservoir doit être équipé d'une sonde limiteur de remplissage.
- Le regard du trou d'homme doit être parfaitement étanche.
- Le couvercle d'accès à la chambre en maçonnerie sera muni de poignées adéquates permettant de le soulever facilement.
- La conduite compensatrice de pression doit déboucher de manière générale à 2,50 mètres du sol.
- Le passage de conduites au travers de la chambre du trou d'homme doit être rendu étanche.

### Conduites et pompes

- Chaque conduite transportant le liquide sera placée dans un tube ou gaine étanche. Cette exigence s'applique : lorsqu'une ou des conduites sont en pression, passe à travers des murs et lorsque le sol des locaux traversés est en terre battue, ou possède un écoulement, ou encore lorsque les accès aux locaux ne sont pas munis d'un seuil de sécurité.
- Les conduites dont un tronçon est installé en dessous du niveau maximum des réservoirs doivent être assurées contre le siphonnage, (par exemple par une vanne à dépression ou électromagnétique placée dans le local du réservoir.
- Une vanne électromagnétique sera placée si la conduite présente une différence de niveau de plus de 3 mètres entre le point le plus élevé et le point le plus bas.
- Les pompes de transfert ne doivent fonctionner que lors de prélèvement de carburant; elles doivent être commandées, par l'appareil consommateur (brûleur).
- Les pompes de transferts seront installées au-dessus d'un bac de récupération équipé d'une sonde détectrice de liquide qui sera capable de disjoncter l'alimentation du brûleur.
- Une sonde détectrice de liquide avec les mêmes fonctions sera également installée en parallèle dans une zone sécurisée sous les appareils consommateurs, (brûleur).

### Cas particuliers

- Les réservoirs de moyennes grandeurs en acier (capacité maximum de 8'000 litres) installés dans les chaufferies, doivent être séparés de la chaudière ou du brûleur par une distance de 0.60 mètre au moins (voir directives ECA pour le stockage de liquides combustibles dans les chaufferies).

### Généralités

- Les chaufferies ne doivent pas être munies de bouches d'écoulement. Toutefois, pour faciliter la vidange de la chaudière, on peut prévoir soit un orifice dépassant le sol fini d'au moins 10 cm, soit un siphon spécial à fermeture mécanique pour abri antiaérien, voire une fermeture métallique hermétique à verrous. Le seuil de la chaufferie, en béton armé, aura une hauteur de 10 cm.
- Selon la surface de la chaufferie, le seuil de sécurité peut être inférieur à 10 cm. à la condition que le fond du local retienne au moins 10 débits horaire de la pompe de l'appareil consommateur (brûleur).
- Une ventilation suffisante du local de (des) citerne(s) ainsi que de la chaufferie doit être assurée.

*NB. Les bases techniques mentionnées dans cette directive résumant les points de contrôle importants lors de la réception d'une installation. L'autorité de contrôle doit également se baser sur les procès-verbaux et certificats d'application des entreprises spécialisées.*

**Selon l'art 22 (LEaux), seules les entreprises spécialisées peuvent construire et transformer des installations de stockage; elles doivent disposer du personnel dont la formation, l'équipement et l'expérience garantissent une exécution des travaux conformes aux techniques admises.**